

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
COMPTE-RENDU**

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents : Mesdames Alice MOREL Sylvie KROUCH Pascale MATHIOT Christiane CUNY Martine KWIATKOWSKI Martine HEROS-JORDAN Murielle LANGNER Patricia SIMONI Viviane BOLLORI Nadège WOLF Monique GRISNAUX, Olivia GUILLOTIN Sabine KAEUFLING

Messieurs André MEYER Guy HAZEMANN Jean-Bernard PANNEKOECKE Denis BETSCH Philippe PFISTER Emile FLUCK Maurice GUIDAT Philippe REMY Jean Louis BATT Patrick APPIANI Nicolas BONEL André WOLFF Patrick BENOIT Thierry SIEFFER Marc SCHEER François HEIM Gilbert IBARS Gérard DESAGA Hubert HERRY Jérôme SUBLON Laurent BERTRAND Alain JEROME, Ervain LOUX Alain GRISE Pascal ZIMBER Pierre REYMANN Alain FERRY

Excusés : Mesdames Virginie PACLET Christiane OURY Sabine BIERRY
Messieurs Marc DELLENBACH André WOOCK Marc GIROLD Romain MANGENET Alain HUBER Jacques MICHEL

Suppléants présents : Messieurs Jean Paul HUMBERT Jean COURRIER Raymond GRANDGEORGE Yves MATTERN Yves JAUDON Serge GRISLIN

Suppléants excusés : Mesdames Claudine BOHY Elisabeth GEWINNER
Messieurs Pierre MOYON Etienne HALTER Pierre GEISSLER François SCHEPPLER Olivier DOMINIQUE

Assistaient à la réunion : Audrey STUDER, Tom SPACH, Laurent LEIPELT, Jean-Sébastien LAUMOND

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025
2. Communications
3. Décisions du bureau du 07 avril 2025
4. Accueil d'un stagiaire : mission de gestion de la ressource en eau dans les milieux prairiaux
5. Création de poste : adjoint administratif à temps non-complet
6. Création de poste : adjoint administratif à temps complet
7. Stage de l'EMIHB à Saâles : demande de subvention
8. Attribution du marché pour l'entretien terrain de football en herbe de Schirmeck
9. Office du tourisme : subvention pour prise en compte des charges locatives 2024
10. Subvention à la Fondation Vincent de Paul pour le remplacement du véhicule d'urgence
11. Divers : caravane de l'animation 2025

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 FEVRIER 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 24 mars 2025 est proposé à l'approbation des délégués communautaires.

2) COMMUNICATIONS

- Dans les documents joints : présentation du programme routier de la CEA pour 2025
- Dans les documents joints : rapport d'activité CCVB 2024
- Présentation du nouveau logo

3) DECISIONS DU BUREAU DU 07 AVRIL 2025

STAGE SUR LES MARES : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BUFO

Monsieur le Président rappelle les résultats et effets positifs de la politique paysagère intercommunale engagée par la communauté de communes de la vallée de la Bruche depuis 1986. La Vallée de la Bruche est reconnue « Territoire engagé pour la Nature » et s'est vu remettre le prix « Capitale Française de la Biodiversité 2022 – Paysage & Biodiversité ». Une étude « Trame Verte et Bleue » a été finalisée à l'échelle intercommunale en 2022. La conservation des habitats naturels et des espèces, le bon état écologique peuvent être améliorés, notamment grâce au dispositif Trame Verte et Bleue.

La CCVB a répondu en 2023 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Trame Verte et Bleue » (AMI TVB) et déposé 17 fiches-actions dont une action « Améliorer les connaissances sur le potentiel des mares en vallée de la Bruche ». Cette action, initialement portée en maîtrise d'ouvrage CCVB, et en partenariat avec les acteurs locaux (association BUFO, SDEA, SMBBM, etc.), sera portée par l'association BUFO qui restera en étroite collaboration avec la CCVB pour mener à bien ce travail. BUFO étant expert du sujet mares et amphibiens, et ayant déjà développé un protocole d'inventaire et de suivi des mares en Alsace, il est bien pertinent de leur confier cette action sur le territoire de la CCVB.

La fiche-action prévoyait le plan de financement suivant :

Financement	Taux	Total TTC
TVB	80%	7 248 €
Autofinancement	20%	1 812 €

Il est donc proposé de transférer la part d'autofinancement, au financement de notre partenaire BUFO qui coordonnera l'action sur le territoire de la CCVB.

Le nouveau plan de financement, avec maîtrise d'ouvrage BUFO, est le suivant :

Financement	Taux	Total TTC
BUFO (financé par TVB)	80%	8 151,2 €
CCVB	20%	2 037,8 €

Considérant que cette action Mare (action A12) a été validée par les financeurs dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt déposé par la communauté de communes de la vallée de la Bruche en mars 2023 ;

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 20 Mars 2023

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De financer l'action « Améliorer les connaissances sur le potentiel des mares en vallée de la Bruche » à hauteur de 20% de 10 189 € TTC soit 2 037,8 € TTC
- De coordonner l'action aux côtés de l'association BUFO afin de maintenir la cohérence de l'action sur le territoire

AUTORISE Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ce programme.

S'ENGAGE à financer le coût non subventionné de ce programme.

HABITAT : DEMANDES DE SUBVENTIONS**PROGRAMME 2024-2030 D'AIDE A L'HABITAT PRIVE – PO ENERGIE**

VU la délibération du 15 juillet 2024 portant adhésion aux dispositifs et programmes opérationnels pour l'habitat privé de la CEA pour la période 2024-2030 ;

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juillet 2024,

Le Bureau de la communauté de communes de la vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **7 000** euros à divers bénéficiaires suivant le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

AUTORISE le président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la communauté de communes de la vallée de la Bruche établie par un Accompagnateur Renov (MAR) dûment habilité.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

HABITAT : AIDE PROPRE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES

VU la délibération du 18 novembre 2024,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le conseil de communauté,

Le Bureau de la communauté de communes de la vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 000 €** à divers bénéficiaires pour des travaux de ravalement de façades.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME 2024-2030 D'AIDE A L'HABITAT PRIVE – ADAPTATION

VU la délibération du 15 juillet 2024 portant adhésion aux dispositifs et programmes opérationnels pour l'habitat privé de la CEA pour la période 2024-2030 ;

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juillet 2024,

Le Bureau de la communauté de communes de la vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 591 €** à divers bénéficiaires suivant le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

AUTORISE le président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la communauté de communes de la vallée de la Bruche établie par un Accompagnateur Renov (MAR) dûment habilité.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

ENTRETIEN DES BATIMENTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020, Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à :

- La **société Métallerie de la Bruche**, la réparation du portail de l'entrée du domaine Scheidecker à Lutzelhouse pour un montant de **1 880 euros HT**
- La **société Métallerie de la Bruche**, la réparation d'un porte-manteau dans les vestiaires du Club-house de Barembach, pour un montant de **240 euros HT**

- Le **société OTIS**, l'installation d'un système de phonie autonome doté d'un kit GSM, pour un montant de **1 800 euros HT**
- La **société ACKER**, des travaux de zinguerie au hall des sports de Schirmeck, pour un montant de **7625 euros HT**
- La **société JACQUEL**, le remplacement d'un moteur de volet roulant au Tennis club de Schirmeck, pour un montant de **1 061 euros HT**
- La **société L protect**, la sécurisation du domaine Scheidecker, selon les modalités suivantes :
 - o Site Kettler : installation et mise en service : 3 614 euros / abonnement mensuel de 59 euros
 - o Site Ecuries : installation et mise en service : 2 500 euros / abonnement mensuel de 30 euros
 - o Site Château : installation et mise en service : 3 614 euros / abonnement mensuel : 59 euros

4) ACCUEIL D'UN STAGIAIRE : MISSION DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LES MILIEUX PRAIRIAUX

Monsieur le Président rappelle les résultats et effets positifs de la politique paysagère intercommunale engagée par la communauté de communes de la vallée de la Bruche depuis 1986. La Vallée de la Bruche est reconnue « Territoire engagé pour la Nature » et s'est vu remettre le prix « Capitale Française de la Biodiversité 2022 – Paysage & Biodiversité ». Une étude « Trame Verte et Bleue » a été finalisée à l'échelle intercommunale en 2022. La conservation des habitats naturels et des espèces, le bon état écologique peuvent être améliorés, notamment grâce au dispositif Trame Verte et Bleue.

La CCVB mène depuis de nombreux travaux de restauration pastorale en collaboration avec les communes et les associations foncières pastorales. Ces travaux et les réflexions de préservation des espaces pastoraux sont également partagés avec les partenaires du massif des Vosges (CC Vallée de Villé, PNR Ballons des Vosges, PNR Vosges du Nord, ...) et sont aujourd'hui inscrits dans une démarche « Plan Herbe, Prairies et Élevage (PHPE) pour le Massif Vosgien » avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Dans ce cadre, il est proposé de conduire une réflexion sur la gestion raisonnée de la ressource EAU en milieu prairial - Fonds de vallée de la Bruche et affluents. Pour ce faire, il est proposé de faire appel à un stagiaire dans le cadre d'un stage de fin d'étude (Ingénieur ou master 2) de 6 mois.

La mission va d'une part consister à réaliser un travail bibliographique sur les pratiques d'irrigation en milieu prairial et d'autre part de mettre en place un protocole pour une mise en œuvre concrète sur deux sites expérimentaux.

Pour ce faire, la communauté de communes accueille pour une période de 6 mois, entre le 1^{er} mars 2025 et le 31 août 2025, un stagiaire, M Paul Alonso, étudiant en Master 2 Agrosociétés, Environnement, Territoire, Paysage, Forêt (AETPF), mention Ecologie-Biodiversité, à l'Université Picardie Jules Verne d'Amiens, Son maître de stage sera Monsieur Jean Sébastien LAUMOND.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, ,

DÉCIDE

- De solliciter l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour un soutien financier dans le cadre du programme « Thématique P12 - Préservation et restauration des milieux naturels et de la Biodiversité »
- De lui verser mensuellement une gratification de stage conformément aux conditions légales en vigueur,
- De prendre en charge les frais de déplacement et de repas de ce stagiaire dans les conditions identiques à celles des agents de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

AUTORISE Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ce programme.

S'ENGAGE à financer le coût non subventionné de ce programme.

5) CREATION DE POSTE : ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : gestion financière et comptable des Associations foncières pastorales, gestion administrative et comptable du pôle paysage et environnement, soutien au pôle administration générale

Monsieur le président propose la création d'un emploi d'assistant administratif et comptable à temps non-complet, soit 17h30/semaine, à compter du 01 juillet 2025 pour assurer la gestion administrative et comptable du pôle Paysage et environnement

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de rémunération sera compris entre l'indice brut 367 et l'indice brut 473.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté,

ADOpte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

6) CREATION DE POSTE : ADJOINT ADMINISTRATIF

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Accueil France services (50%) et secrétariat général (50%)

Monsieur le président propose la création d'un emploi d'Agent d'accueil France services et de secrétariat à temps complet à compter du 01 juillet 2025 pour assurer l'accueil et l'accompagnement des usagers de France services ainsi que des activités de secrétariat pour les services de la communauté de communes.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de rémunération sera compris entre l'indice brut 367 et l'indice brut 473.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté,

ADOpte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

7) STAGE DE L'EMIHB : DEMANDE DE SUBVENTION

Le 26^{ème} stage de piano, guitare, guitare basse et batterie sera organisé à Saâles du 07 au 11 juillet 2025. Ce stage est organisé par l'Amicale de l'EMIHB.

Une subvention d'un montant de 2 000,00 €, sur un budget prévisionnel de 52 800 €, est sollicitée auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Mme Sabine BIERRY, vice-présidente de l'EMIHB ayant quitté la salle,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser à l'Amicale de l'EMIHB, une subvention de 1 500,00 €.

8) ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL EN HERBE

Vu les résultats de la consultation des entreprises,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire réaliser des travaux d'entretien du terrain de football en herbe à proximité de la cité scolaire Haute-Bruche,

AUTORISE le président à passer et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise COSEEC SPORTS ET ENVIRONNEMENT domiciliée à Dupigheim et à payer les factures correspondantes

Le montant total des travaux est évalué à 48 136.41 € HT sur la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2028, soit :

- 15 573.59 € HT pour l'année 2025-2026
- 16 040.80 € HT pour l'année 2026-2027
- 16 522.02 € HT pour l'année 2027-2028

9) OFFICE DU TOURISME : SUBVENTION POUR PRISE EN COMPTE DES CHARGES LOCATIVES 2024

Vu la demande de subvention de Monsieur le président de l'Office du tourisme de la vallée de la Bruche,
Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser à l'Office du tourisme de la vallée de la Bruche une participation complémentaire de fonctionnement de 15 939.06 euros pour l'année 2025 correspondant aux charges locatives de l'Office du tourisme pour l'année 2024.

10) SUBVENTION AU GROUPE HOSPITALIER SAINT VINCENT POUR LE REMPLACEMENT DU VEHICULE D'URGENCE

Depuis 10 ans, le groupe hospitalier Saint Vincent assure l'activité de Médecin correspondant SAMU (MCS) dans la vallée de la Bruche. La communauté de communes avait contribué à l'origine à l'acquisition du véhicule permettant de réaliser cette mission.

Les missions du MCS sont :

- La prise en charge précoce des urgences vitales
- La suppléance des carences SMUR
- La transmission de bilans précoces permettant d'économiser un SMUR en route

Ce dispositif innovant est organisé grâce aux praticiens de la Clinique St Luc qui assurent une permanence tous les jours de 8h à 20h. Il assure une mission de service public auprès de la population de la vallée de la Bruche.

Il est aujourd'hui nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule pour remplacer le véhicule initial, trop ancien pour remplir les missions attendues.

Le groupe hospitalier Saint Vincent sollicite une subvention de 56 000 euros sur un budget total estimé de 111 063.58 euros TTC pour l'acquisition, l'aménagement et la maintenance de ce nouveau véhicule.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention de 56 000 euros au groupe hospitalier Saint Vincent pour l'acquisition et l'aménagement d'un véhicule de secours pour l'activité de MCS. La subvention sera ajustée en fonction du coût définitif de l'opération de manière à ne pas dépasser 50% du coût du projet.

AUTORISE le président à signer tout document en lien avec cette démarche

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2025

11) DIVERS

Recensement des communes susceptibles d'accueillir la caravane de l'animation en juillet 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Compte rendu du 22 avril 2024

André MEYER		/	
Alice MOREL		Guy HAZEMANN	
Sylvie KROUCH		Jean-Paul HUMBERT	
Jean-Bernard PANNEKOECKE		Pascale MATHIOT	
Christiane CUNY		Denis BETSCH	
Philippe PFISTER		Emile FLUCK	
Maurice GUIDAT		Philippe REMY	
Jean Louis BATT		Patrick APPIANI	
Martine KWIATKOWSKI		Nicolas BONEL	
Martine HEROS JORDAN		/	
Murielle LANGNER		André WOLFF	
Patricia SIMONI		Patrick BENOIT	
Thierry SIEFFER		Marc SCHEER	
Viviane BOLLORI		François HEIM	
/		Nadège WOLF	
/		Gilbert IBARS	
Gérard DESAGA		Hubert HERRY	
Jérôme SUBLON		Laurent BERTRAND	
Monique GRISNAUX		Alain JEROME	
/		Ervain LOUX	
Alain GRISE		Olivia GUILLOTIN	
Pascal ZIMBER		Pierre REYMANN	
/		Alain FERRY	
Sabine KAEUFLING		/	
/			